

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 PP 27-2 Affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police de l'exercice 2015.

M^{me} Colombe BROSSEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2015 approuvé les 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le budget supplémentaire des 29 et 30 juin 2015 et 1^{er} et 2 juillet 2015 ;

Vu la décision modificative n° 1 des 16,17 et 18 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 mai 2016, par lequel Monsieur le préfet de police lui demande d'approuver le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission, et par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif (recettes et dépenses) du budget spécial de la Préfecture de police pour 2015 présente les résultats suivants :

- Un excédent de recettes de 4 082 020,96 euros pour la section de fonctionnement,
- Un excédent de dépenses de 1 291 247,22 euros pour la section d'investissement.

Article 2 : En intégrant les résultats des années antérieures, le résultat cumulé desdites sections est porté à :

- Un excédent de recettes de 7 332 431,53 euros pour la section de fonctionnement,
- Un excédent de recettes de 17 178 153,28 euros pour la section d'investissement.

Article 3 : Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 7 332 431,53 euros est affecté en recettes au budget spécial de la préfecture de police, il sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2016 :

- 7 332 431,53 euros à la ligne 002 de la section de fonctionnement.

Article 4 : Le résultat cumulé de la section d'investissement, soit 17 178 153,28 euros est affecté en recettes au budget spécial de la préfecture de police, il sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2016 :

- 17 178 153,28 euros à la ligne 001 de la section d'investissement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO